



Bulletin de la **DOCUMENTATION**ECOLOGIQUE VOIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ECOLOGIE DANS LE MONDE

EDITORIAL: Le 49.3 donne la possibilité au Premier ministre de faire adopter un projet de loi sans un vote de l'Assemblée nationale. Il engage pour cela la responsabilité du gouvernement après délibération du Conseil des ministres. Le texte est réputé adopté si aucune motion de censure contre le gouvernement n'est votée.

Quarante neuf point trois, 49.3, 49.

Sommaire:

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 - L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 – Hubert Reeves est décédé à 91 ans





AVENIR DE L'OPEP

Documentation Ecologique Voironnaise 32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée 38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous utiliser le mail gaby.rajon@gmail.com



PAGE 2

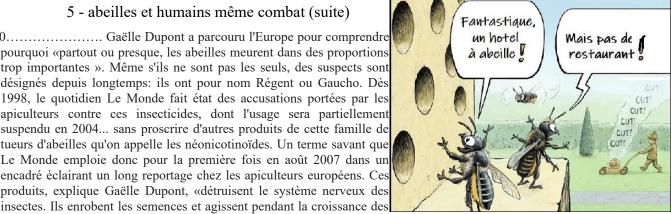
bulletin N°106

ABEILLES

5 - abeilles et humains même combat (suite)

3 octobre 2020...... Gaëlle Dupont a parcouru l'Europe pour comprendre pourquoi «partout ou presque, les abeilles meurent dans des proportions trop importantes ». Même s'ils ne sont pas les seuls, des suspects sont désignés depuis longtemps: ils ont pour nom Régent ou Gaucho. Dès 1998, le quotidien Le Monde fait état des accusations portées par les apiculteurs contre ces insecticides, dont l'usage sera partiellement suspendu en 2004... sans proscrire d'autres produits de cette famille de tueurs d'abeilles qu'on appelle les néonicotinoïdes. Un terme savant que Le Monde emploie donc pour la première fois en août 2007 dans un encadré éclairant un long reportage chez les apiculteurs européens. Ces

produits, explique Gaëlle Dupont, «détruisent le système nerveux des



plantes (...). Mis au point à la fin des années 1980, ils ont remporté un grand succès partout dans le monde». Malgré l'accumulation de preuves scientifiques, il faudra attendre 2018 pour que leur usage soit définitivement banni par la loi en France. Définitivement ? Pas tout à fait puisque l'Assemblée nationale devait examiner cette semaine un projet de loi les réintroduisant pour la culture des betteraves. Un retour en arrière, accusent écologistes comme apiculteurs. Une entorse nécessaire, assume le gouvernement, pointant l'effondrement des récoltes causé par un puceron. Les protecteurs des abeilles contre l'agrochimie, le face-à-face est devenu un classique. «Entre apiculteurs et firmes phytosanitaires, les relations sont très tendues, les affaires se règlent devant la justice. Une rude bataille se livre également dans les médias, à coups de conférences de presse et de communiqués. Quand un camp dégaine, la riposte se fait rare ment attendre», exposait, toujours dans le même article, la journaliste en 2007. Dans le rôle de l'arbitre, le gouvernement - ou Bruxelles - basculant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, au gré des enjeux économiques et environnementaux. Exemple en 2011 : «Pour les apiculteurs français, [ce lundi] restera comme un modèle de douche écossaise, écrit le 5 octobre Martine Valo. En début d'après-midi, le Conseil d'État a annulé l'autorisation de mise sur le marché de l'insecticide Cruiser 350 la jugeant illégale car elle n'avait été délivrée que pour l'année 2010.» Une bonne nouvelle pour les producteurs de miel, aussitôt balayée par le ministre de l'agriculture de l'époque, Bruno Le Maire, selon lequel, «en 2010, "le Cruiser 350 (...) réunissait l'ensemble des conditions d'évaluation" nécessaires à sa commercialisation. D'ailleurs, pour la campagne de 2011, cet insecticide a reçu un nouveau feu vert, de dix ans cette fois ». La dangerosité du Cruiser semble alors pourtant bien établie: «En France, plusieurs chambres d'agriculture ont déconseillé à leurs adhérents d'avoir recours à cet insecticide, relève Martine Valo. Ce neurotoxique est utilisé non pas en cas d'attaque de prédateurs, mais en traitement préventif, dès les semences. Du coup, il se diffuse dans toutes les parties de la plante au long de sa vie, y compris pendant la floraison. Il appartient aux néonicotinoïdes. "C'est toute cette famille qu'il faudrait attaquer, mais nous n'en avons pas les moyens", déplore Olivier Belval [président de l'Union nationale des apiculteurs français]. Après plusieurs avancées à l'échelle hexagonale, c'est finalement au niveau de l'Europe qu'arrive l'espoir, en 2013. «La Commission \européenne a annoncé, lundi 29 avril, qu'elle devrait suspendre pour deux ans, à compter du 1er décembre, l'utilisation de trois insecticides sur quatre grandes cultures (mais, colza, tournesol et coton). Une première mondiale», annonce Stéphane Foucart le 2 mai 2013, qui relativise quatre jours plus tard dans sa chronique : «Tardive et pusillanime, la décision de la Commission apparaît plutôt comme le symptôme d'une formidable faillite des systèmes d'évaluation des risques. Et, plus généralement, d'un grave défaut de vigilance des pouvoirs publics sur les questions de risques environnementaux (...). Les pesticides aujourd'hui sur la sellette auraient, à l'évidence, dû être retirés du marché voilà de nombreuses années.» En cause, dans la lenteur du processus, les tests réglementaires permettant la commercialisation des néonicotinoïdes, C'est ce qu'avait révélé en 2012 un avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), sur lequel le chroniqueur revient le 12 février 2018. «Le test [en plein champ] impose de placer une colonie devant une parcelle d'au plus 1 hectare, traitée avec l'insecticide. À grands traits, si rien de particulier n'est constaté sur la colonie, cela plaide en faveur de l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché. Mais, si vous avez la plus petite once de savoir apicole, vous savez que ces hyménoptères butinent jusqu'à 5 km, voire plus, autour de leur ruche, couvrant ainsi une surface de quelque 80 km². En plaçant la colonie devant un champ de 1 hectare, le test réglementaire n'expose donc les insectes qu'à un dixmillième environ de leur exposition potentielle en situation réelle, dans un environnement de grandes cultures. Bref, c'est un peu comme si on évaluait le risque tabagique en faisant fumer à des cobayes une cigarette par an. » Si Stéphane Foucart exhume cet avis en 2018, c'est parce qu'un rapport publié par Pesticide Action Network (PAN) et Générations futures vient de démontrer la mainmise des industriels sur ce type de tests: «Ce n'est pas très compliqué: ces protocoles ont été conçus par des groupes d'experts noyautés par l'industrie agrochimique. » Un conflit d'intérêts qui ne nuit pas aux seules abeilles. «Les oiseaux des campagnes françaises disparaissent à une vitesse vertigineuse. (...) En moyenne, leurs populations se sont réduites d'un tiers en quinze ans », ont alerté le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS dans un communiqué cité par Le Monde le 21 mars 2018. Et le journal d'égrainer les espèces concernées par cette «disparition massive », «proche de la catastrophe écologique » : alouette, pinson, tourterelle, merle, pigeon ramier sans oublier la perdrix «désormais virtuellement éteinte ». Parmi d'autres facteurs, on retrouve en bonne place les néonicotinoïdes «impliques dans (...) la raréfaction des insectes en général ». À la question de savoir si cette chute est réversible, un chercheur répond: «Ce n'est pas un problème d'agriculteurs, mais de modèle agricole: si on veut enrayer le déclin de la biodiversité dans les campagnes, il faut en changer, avec les agriculteurs. » Le recul du gouvernement ne va pas dans ce sens.

(suite au n° suivant)



PAGE 3

Novembre 2023

bulletin N°106

EFFET DE SERRE

CH 19 - CONFERENCE DE BALI (INDONESIE) COP 13 (suite)



associations écologistes dont certaines sont favorables et d'autres hésitantes. Greenpeace vient de se déterminer : sans rejeter le principe de l'enfouissement du CO2, l'association observe que son efficacité à terme n'est pas démontrée. Surtout, elle souligne que la CSC ne sera pas prête à grande échelle avant au moins deux décennies, alors que le problème du changement climatique est urgent. Pour Greenpeace, l'argent investi dans la CSC serait mieux utilisé dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

- 11 mai 2008....... Le Japon devrait annoncer en juin qu'il se fixe pour objectif de réduire d'ici à 2050 ses émissions de gaz à effet de serre de 60 à 80 % par rapport aux niveaux actuels pour 2050. Cet objectif, plus ambitieux que les 50 % proposés pour la planète, vise à renforcer la position du Japon, qui est le cinquième pays pollueur dans le monde, dans les négociations sur le climat tandis que Tokyo s'apprête à accueillir, en juillet, le sommet du G8.



PAGE 4

Novembre 2023

bulletin N°106

NICOLAS HULOT

CH9– Ministre de l'environnement (suite)

22 juin 2018....... Alors qu'Emmanuel Macron s'est engagé à bannir le glyphosate d'ici trois ans, les principaux acteurs concernés par ce plan de sortie (dont les syndicats agricoles, les industriels,

les distributeurs, les coopératives, etc.) sont conviés aujourd'hui à une réunion au ministère de l'agriculture pour préparer cette échéance. Dès le mois de juillet, les ministres de l'Ecologie (Hulot) et de l'agriculture (Travert) souhaitent disposer de premiers engagements précis de réduction et de suppression des usages du glyphosate. «Nous allons missionner une task force pilotée par les deux ministères, avec l'appui de l'INRA (recherche agronomique), de l'ACTA (instituts techniques) et de l'APCA (chambres d'agriculture) avec un compte-rendu trimestriel » indique le ministère de l'agriculture, qui plaide pour l'accompagnement des acteurs du secteur. «On est passé par une véritable démarche de confiance, de volonté et de détermination partagée » ajoute Nicolas Hulot, plus favorable à un encadrement légal, et longtemps en conflit avec son collègue sur ce dossier. Hulot précise encore qu'une commission à l'Assemblée nationale va auditionner les différents acteurs pour voir, au fil de l'eau, si nous sommes en situation de tenir l'objectif. Les ministres précisent qu'ils attendent des acteurs l'identification des leviers du changement, filière par filière. Ils souhaitent



disposer, d'ici trois semaines, de premiers engagements précis de réduction et de suppression des usages du glyphosate. Des efforts seront demandés aux entreprises de l'agro-alimentaire et de la grande distribution pour faire des produits sans glyphosate. L'interdiction du glyphosate dans la loi a été rejetée à l'Assemblée nationale, lors de l'examen de la loi Alimentation.

22 juin 2018...... Eolien en mer : feu vert pour les six parcs français. Les annonces, mercredi 20 juin, d'Emmanuel Macron ont soulagé la filière et les élus. C'est un « ouf !» de soulagement un peu amer pour la filière éolienne. Après des mois d'incertitude et de négociations, Emmanuel Macron a finalement confirmé, le 20 juin, que les six projets de parcs d'éoliennes en mer au large des côtes françaises, lancés entre 2012 et 2014, seront bien réalisés. En déplacement près de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), où l'un des parcs doit être construit - 62 mâts de 216 mètres de haut à 16 kilomètres au large du cap Fréhel -, le président de la République a pris le micro devant des industriels et des élus locaux pour leur annoncer la bonne nouvelle. «On peut avancer, et même accélérer », leur a lancé M. Macron, affirmant que les opérateurs des parcs (EDF, Engie et l'espagnol lberdrola) avaient accepté une diminution de «15 milliards d'euros» sur vingt ans du montant de leurs subventions publiques. Les professionnels de la filière se sont réjouis de cette annonce. «C'est une très bonne nouvelle pour les territoires qui accueilleront les parcs, qui ont investi en vue de ces activités et qui s'étaient fortement mobilisés. Grâce à cette décision, la France va pouvoir jouer son rôle dans la dynamique mondiale des énergies marines renouvelables », s'est félicité Jean-Louis Bal, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui souligne les «efforts consentis» dans les négociations. Manière polie de noter que cette annonce couronne des discussions difficiles, et surtout des années d'échec pour la filière. Alors que l'Europe compte plus de 4000 éoliennes offshore en activité, la France n'en compte aucune. Les premiers appels d'offres ont pourtant été lancés en 2012, les seconds en 2014, mais ils ont souffert de nombreux recours et de lenteurs administratives. Alors que les derniers recours étaient en train d'être purgés, le gouvernement a décidé à l'hiver 2017 de remettre en cause les appels d'offres. La raison : le montant des subventions publiques, jugé trop élevé par l'exécutif. Ce dernier estimait que les tarifs d'achat de l'électricité négociés à l'époque, compris entre 180 et 230 euros par mégawattheure durant vingt ans, étaient devenus excessifs compte tenu de la baisse du coût de l'éolien en mer ces dernières années. «Les conditions économiques dans lesquelles ces appels d'offres avaient été faits faisaient que ces projets étaient excessivement coûteux pour l'Etat, a reconnu le ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, qui accompagnait le chef de l'Etat lors de ce déplacement. On avait un dilemme : soit les reporter et on perdait dix ans. (...) Soit on essayait avec les différents opérateurs de renégocier ». A plusieurs reprises, l'Etat a menacé d'annuler les résultats de ces appels d'offres si les opérateurs des parcs n'acceptaient pas de diminuer ces tarifs. Un amendement en ce sens est d'ailleurs toujours en discussion au Parlement. Ces incertitudes ont fait souffler un vent de panique sur la filière et les élus locaux de Bretagne, Normandie et Loire-Atlantique, les trois régions d'implantation des futures éoliennes. Les élus craignaient une remise en cause de plusieurs projets d'usine de fabrication d'éoliennes et leurs centaines d'emplois à la clé, par exemple à Cherbourg ou au Havre. Selon le SER, ces six parcs vont générer plus de 15000 emplois directs. Malgré cette annonce, le premier parc éolien français, celui de Saint-Nazaire, opéré par EDF, ne devrait pas voir le jour avant 2021, au mieux.

(suite au n° suivant)

Rappel: les bulletins DEV précédents sont consultables sur https:// voironnais.eelv.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail

DEV

L'EPR (European Pressurised Reactor)

CH3 - EPR de Flamanville et EPR en Finlande (suite)



propose cette révolution douce qu'elle baptise la révolution des cinq R : Récupération du champ démocratique, Réformisme écologique, Réalisme politique, Reconstruction de la République et Réinvention du rêve européen. Mme Lepage critique les Verts sur la question de la décroissance (« Ils disent aux gens Vous n'avez rien, vous aurez encore moins ») et sur le nucléaire (« si le futur réacteur **EPR** est un choix débile, on ne peut admettre de sortir du nucléaire aujourd'hui »). Cependant, elle demande comme eux, l'instauration d'une sixième République avec un Parlement doté de tous les pouvoirs.

Début juillet 2006.................. En matière de production énergétique, on observe que la France s'apprête à mettre en service plus de 10 000 MW de production électrique à combustible fossile d'ici à 2012, soit l'équivalent de près de 10 réacteurs nucléaires. EDF planifie ainsi la mise en service de 3100 MW, Poweo de 2800 MW, SNET de 2000 MW, GDF de 1430 MW, Suez de 840 MW. Aucun de ces opérateurs n'indique avoir calculé les émissions de CO2 produites par ces nouvelles capacités. Une raison en est qu'une partie – environ 2000 MW – correspond au remplacement de centrales polluantes à charbon par des centrales à gaz beaucoup plus propres. À ces capacités énergétiques, s'ajoutent de surcroît au moins un réacteur nucléaire EPR de 1600 MW et un parc éolien de 2000 MW. Si ces autres énergies n'émettent pas de gaz à effet de serre, elles ont cependant un net impact écologique en matière de déchets nucléaires, de destruction des paysages et de création de nouvelles lignes à haute tension. On commence à s'interroger sur la raison d'une telle frénésie en énergie électrique alors que l'économie ralentit, qu'il faudrait économiser l'énergie et avantager les seules énergies renouvelables.

des investissements (PPI). Les risques de tensions augmenteront dans les prochaines années et la PPI dans le secteur de la production d'électricité, présentée ce jour par le ministre délégué de l'industrie, précise les investissements nécessaires de 2005 à 2015 pour répondre à une demande qui devrait progresser de 1,7% par an jusqu'en 2010 et de 1,3% au-delà. Le ministre signe aussi l'arrêté de la PPI qui autorise l'État à lancer des appels d'offres pour la construction d'outils de production quand les entreprises (EDF, GDF Suez, Snet, Poweo...) refusent d'investir dans des secteurs où le retour sur investissement est insuffisant. C'est notamment le cas de l'éolien, où le gouvernement a dû lancer des appels à projets face aux réticences des grands acteurs. En dehors de l'hydroélectricité, la France part de très loin sur les énergies renouvelables. La PPI prévoit 17 000 mégawatts (dont 4000 en mer) installés dans l'éolien en 2015 (moins de 1000 actuellement), 2000 mégawatts supplémentaires dans l'hydraulique et autant dans la biomasse, 500 mégawatts dans le solaire photovoltaïque, 250 mégawatts dans le biogaz. Autant dire que l'essentiel de l'électricité proviendra encore d'énergies non renouvelables. Même dans un contexte de forte hausse des prix des hydrocarbures, les opérateurs ont déjà commencé à investir dans les centrales à gaz (3000 mégawatts d'ici à 2015) et au fioul (3 100 mégawatts), plus souples que le nucléaire pour gérer les périodes de pointe. Sans surprise, la PPI intègre le réacteur nucléaire EPR de troisième génération qu'EDF doit mettre en service à Flamanville (Manche) en 2012. Le document PPI ne dit rien sur le renouvellement du parc des 19 centrales nucléaires qui devrait commencer vers 2020. Par ailleurs, la programmation gouvernementale rappelle l'urgence de renforcer les capacités énergétiques en Corse et à la Réunion.



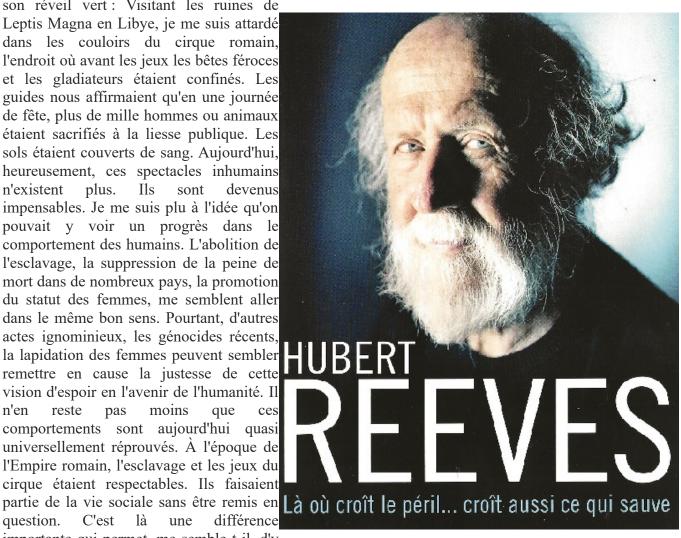




Le sage et vénérable conteur Hubert Reeves est décédé à 91 ans.

L'astrophysicien franco-canadien qui fit ses études universitaires aux Etats-Unis en 1960, a enseigné ensuite au Canada, puis travaillé après à la NASA, avant de traverser l'Atlantique pour s'installer d'abord en Belgique, puis en France en 1965, pays qu'il ne quittera plus. Il mène alors une carrière d'astrophysicien au CNRS et conseille le CEA. Il se met alors à écrire de nombreux livres à succès en cherchant à vulgariser, scientifiquement pour tous, l'Univers où nous vivons. Bientôt, sa connaissance de l'espace et sa passion pour la nature le poussent à s'engager fortement pour la défense de la Terre et son environnement. Dans son livre «Là où croît le péril... croît aussi ce qui sauve » (Seuil, 2013) il raconte

son réveil vert : Visitant les ruines de Leptis Magna en Libye, je me suis attardé dans les couloirs du cirque romain, l'endroit où avant les jeux les bêtes féroces et les gladiateurs étaient confinés. Les guides nous affirmaient qu'en une journée de fête, plus de mille hommes ou animaux étaient sacrifiés à la liesse publique. Les sols étaient couverts de sang. Aujourd'hui, heureusement, ces spectacles inhumains Ils devenus n'existent plus. sont impensables. Je me suis plu à l'idée qu'on pouvait y voir un progrès dans le comportement des humains. L'abolition de l'esclavage, la suppression de la peine de mort dans de nombreux pays, la promotion du statut des femmes, me semblent aller dans le même bon sens. Pourtant, d'autres actes ignominieux, les génocides récents, la lapidation des femmes peuvent sembler remettre en cause la justesse de cette vision d'espoir en l'avenir de l'humanité. Il reste pas moins comportements sont aujourd'hui quasi universellement réprouvés. À l'époque de l'Empire romain, l'esclavage et les jeux du cirque étaient respectables. Ils faisaient question. 1à une différence importante qui permet, me semble-t-il, d'y



voir le signe d'une évolution positive. (...). Le Réveil Vert, les activités des associations de protection de la nature vont, bien sûr, dans le même sens. Il y a la prise de conscience de l'interdépendance de tous les êtres vivants. Cette volonté de les intégrer dans une notion élargie de 1 'humanisme peut, selon les mots du biologiste américain Aldo Leopold, être considérée comme le «signe d'une sorte d'instinct communautaire en gestation ». Ce nouvel humanisme empreint d'empathie pour tous les vivants prend la forme d'une «éthique de la Terre» qui semble occuper une place de plus en plus importante dans notre culture occidentale pourtant si décriée sous ce rapport. Tous ces éléments font partie intégrante de la réconciliation de nos deux histoires. Ils appartiennent au domaine de «ce qui sauve».

Il n'est pas interdit de rapprocher ces réflexions de la criante et actuelle actualité...